

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 974 /DU 22 FEVR. 2000
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Classement Tarifaire

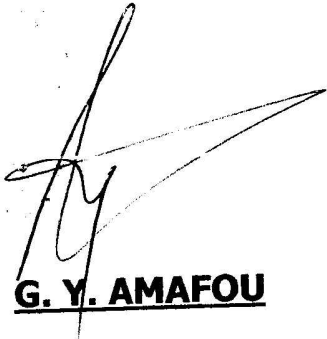
J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble des services et des usagers, les conclusions du secrétariat de l'O.M.D, pour le classement dans le Système Harmonisé (S.H.) des cartes à gratter dénommée cartes à gratter « illico ».

Cet article est une carte à gratter constituée par une feuille de matière plastique à bords arrondis et coupée à dimensions. Le recto porte des indications relatives à la nature de la carte, le nom de la compagnie de télécommunication ainsi que la valeur de la carte. Le verso comporte des instructions pour utiliser la carte et le numéro à composer : **Classement Tarifaire : 49.11.99.90.00.**

J'attache du prix au respect de cette nouvelle disposition qui participe à l'harmonisation des statistiques.

AMPLIATIONS

- Tous services de Douane
- Syndicat des Transitaires
S/C SAGA-C.I.
- Syndicat des PME/TRANSIT
S/C GOLF TRANSIT
- FENADIS.
- FNIS-CI


G. Y. AMAFOU